Ahuntsic-Cartierville
Montréal

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA02 09007-2

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance tenue le 14 septembre 2026, le règlement suivant :

RCA02 09007-2 - Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) (dossier 1261066009).

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur de la planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 19 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 27 octobre 2026

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert